

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 03 DECEMBRE 2021 à 19 heures

Date de convocation : 21 octobre 2021

Nombre de conseillers : 19

Présents : 12

Procurations : 4

Absents : 7

Votants : 16

Madame Andréa Lecoq a été nommée secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Convention d'occupation temporaire : ombrières d'Auvergne
2. Camping les Chanterelles : dépôt demande de subvention Plan Investissement Montagne
3. Village de Vacances - dépôt demandes de subventions :
  - Plan Investissement Montagne
  - Conseil Régional
  - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux/Dotation de Soutien à l'Investissement Local
4. Travaux rénovation de l'église : dépôt autorisation d'urbanisme
5. Tennis couverts tranche 2 : Information subvention Agence Nationale du Sport  
Etude règlementaire énergétique – Maîtrise d'œuvre
6. Finances : Prêt Banque Postale – décision modificative
7. Personnel communal : Parcours Emploi Compétence
8. Système de téléphonie commune
9. Biens de section Fracard – Voirdières
10. Contrat groupe risques statutaires Centre de Gestion 63
11. Questions diverses

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Andréa Lecoq donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 29 octobre 2021 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **1. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE : OMBRIERES D'AUVERGNE**

Envoi du projet de convention modifiée à Kevin AUBRY – en attente de réponse

### **2. CAMPING LES CHANTERELLES : TRAVAUX D'EXTENSION – DEMANDE DE SUBVENTION « AVENIR MONTAGNE INVESTISSEMENT » 2022**

Dossier reporté à la prochaine séance.

### **3. VILLAGE VACANCES – Dépôt demandes de subventions :**

- Plan Investissement Montagne
- Conseil Régional
- Dotation d'Équipement des Territoires ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Dossier reporté à la prochaine séance

### **4. TRAVAUX RENOVATION DE L'EGLISE : dépôt autorisation d'urbanisme**

Il convient aujourd'hui de déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de l'Eglise ainsi que la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté par le Cabinet d'Architecture Bescond-Milone Sylvie de Thiers, et autorise Monsieur le Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de l'Eglise ainsi que la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

### **5. TENNIS COUVERTS TRANCHE 2 : Information subvention Agence Nationale du Sport**

L'appel à projet n'est pas sorti mais si les conditions sont les mêmes qu'en 2021, il faudra prouver un gain énergétique de 30 % minimum et une étude énergétique serait nécessaire.

### **6. Finances :**

*Prêt Banque Postale* : explications apportées par Mr Langlois.

*Décisions modificatives :*

- Annulation redevance EAU ASSAINISSEMENT émise en 2018/2019. Cette redevance a été repassée en 2020 et est en cours de paiement auprès de la trésorerie
- Annulation de la taxe d'aménagement permis de construire BREGE suite à l'annulation du 1<sup>er</sup> permis de construire pour un montant de 806.07 €
- Acquisition de la lame de déneigement pour un montant de 6 478.80 €
- Décision modificative salaires à réajuster / Augmentation des crédits au chapitre 012

Adopte à l'unanimité des membres présents.

### **7. PERSONNEL COMMUNAL : Parcours emploi compétence**

Le conseil municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint technique CAE PEC (droit privé) pour une durée de 9 mois renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- Service cantine / école : 2 agents du 01/01/2022 au 31/03/2022
- Plan d'eau / surveillance du Centre de Tourisme des Prades – Services techniques : 1 agent du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

## 8. SYSTEME DE TELEPHONIE COMMUNE

Présentation du dossier par Madame Ducher

### 9. Biens de section :

#### - Fracard

Vu que les parcelles de terrain appartenant à la Section de **Chez Fracard** situées sur la Commune de THIERS référencées comme suit :

- Section BM n° 44 lieu-dit « le Bouchet » d'une contenance de 3450 m2
- Section BM n° 48 lieu-dit « le Bouchet » d'une contenance de 3010 m2

n'ont pas été intégrées dans la procédure de demande de transfert à la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE des biens de la section de Fracard

Le Conseil municipal,

DEMANDE au représentant de l'État dans le département le transfert total, à titre gratuit, des biens de la section de Fracard situés sur la Commune de THIERS.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

#### - Voirdières

**Vu** que le parcelle de terrain appartenant à la Section de **Voirdières** située sur la Commune de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX référencées comme suit :

- Section BP n° 83 lieu-dit « Communal de Voirdières » d'une contenance de 17090 m2

n'a pas été intégrée dans la procédure de demande de transfert à la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE des biens de la section de Voirdières

Le Conseil municipal,

DEMANDE au représentant de l'État dans le département le transfert total, à titre gratuit, des biens de la section de Voirdières situés sur la Commune de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX

Adopte à l'unanimité des membres présents

### 10. Contrat groupe risques statutaires Centre de Gestion 63

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018-03-03 en date du 02 mars 2018 relative à la participation de la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

La Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE est actuellement assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance « Risques statutaires » géré par le courtier SCIACI SAINT HONORE et souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme auprès de la Compagnie d'assurance « ALLIANZ ».

L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Deux alternatives ont été proposées par l'assureur :

- Soit une majoration des taux de 25 % avec conservation des remboursements des indemnités journalières à l'identique

- Soit une majoration des taux de 15 % accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement à 90 % au lieu de 100 % et de 70 % au lieu de 80 %

Le Conseil Municipal accepte la proposition retenue par le Centre de Gestion à savoir :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une augmentation de taux de 15 % et un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 % ou de 70 %

Adopte à l'unanimité des membres présents

## 11. QUESTIONS DIVERSES

### **APPROBATION MANDATS DE VENTE - CLAIRIMMO**

Plusieurs agences immobilières sont situées à Saint-Rémy-Sur-Durolle. Un appel à manifestation d'intérêt concurrent a été mis en ligne sur le site de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle avec les mesures de publicité et d'informations correspondantes.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la seule proposition déposée, à savoir l'agence CLAIRIMMO, 6 Place du Commerce à Saint-Rémy-Sur-Durolle pour deux mandats de vente :

- Lotissement Le Parc Joliot, parcelle cadastrée ZC n° 87, lots B + C, d'une surface de 1424 m<sup>2</sup>
- Lotissement sous les pins, 3 Impasse des aïrelles, parcelle cadastrée AI 113, lot 9, d'une surface de 672 m<sup>2</sup>.

Ces mandats de vente seront consentis à titre exclusif à CLAIRIMMO pour une période irrévocable de trois mois à compter de leurs signatures. Passé ce délai, la clause d'exclusivité peut être dénoncée dans les mêmes formes et conditions que le mandat.

Le Conseil Municipal approuve les mandats de vente présentés à intervenir entre la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE et CLAIRIMMO.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

### **RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT SPORTIF : BATIMENT DES TENNIS COUVERTS ET SALLE DE SQUASH CENTRE DE TOURISME DES PRADES – TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTIN «EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE » AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES**

Monsieur le Maire présente le dossier d'Avant-Projet réalisé concernant les travaux pour le changement des ouvertures haute performance énergétiques, le bardage extérieur et divers travaux (électricité – stores) sur le bâtiment abritant les tennis couverts et la salle de squash.

L'ensemble des travaux pour un coût estimatif de 139 527.00 euros H.T.

- Considérant que ces travaux sur le bâtiment abritant les tennis couverts et la salle de squash sont indispensables et viennent dans la continuité de la phase 1
- Considérant que la rénovation et cet équipement sportif de proximité favorise la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport
- Considérant que les éléments déclencheurs de ce projet de rénovation répondent à des objectifs de transition écologique et / ou de cohésion du territoire et s'inscrivent dans le contrat de relance et de transition écologique.
- Considérant que cette rénovation s'inscrit dans la poursuite de l'entretien du patrimoine existant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

#### **ACQUISITION PARCELLE AK 144 – SUCCESSION LARQUETOUX JEANNE**

Le Conseil Municipal désigne Mme Frédérique ENE épouse BARADUC, première adjointe, comme signataire de l'acte notarié.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

#### **OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR**

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor pour la régie de recettes des droits de place, permettant d'y associer de nouveaux moyens de paiement tels que le paiement par carte bancaire, virement et paiement par internet avec le développement du système PAYFIP.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

La séance est close à 20 heures 45